

RÈGLEMENT DE L'ÉVÉNEMENT « R'ENDURO VTT »

Organisé par le VTT Club Mont D'Or

Date : Dimanche 27 septembre

Horaires : De 9h30 à 13h00

Article 1 : Organisation & Nature de la randonnée

L'événement « **R'enduro VTT** » est une randonnée VTT organisée par le **VTT Club Mont D'Or** le dimanche 27 septembre. L'accueil des participants et le déroulement des parcours s'effectuent sur le créneau horaire allant de **9h30 à 13h00**.

Il s'agit d'un rassemblement de loisir et de convivialité, sans classement officiel ni chronométrage obligatoire. Chaque participant s'engage à effectuer le parcours choisi à son propre rythme.

Article 2 : Conditions d'accès & Certificat médical

- **Ouverture :** L'épreuve est ouverte à tous les pratiquants du VTT (musculaire et VTAE / assistance électrique).
- **Certificat médical :** Il s'agit d'une randonnée VTT non compétitive. **Le certificat médical N'EST PAS OBLIGATOIRE** pour participer à l'événement.
- **Aptitude physique :** L'inscription implique que le participant se reconnaît physiquement apte à la pratique du VTT sur le parcours sélectionné.
- **Mineurs :** Une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineurs non accompagnés d'un adulte référent.

Article 3 : Équipements obligatoires & Matériel

- **Casque :** Le port d'un casque rigide homologué est **strictement obligatoire** pendant toute la durée du parcours (y compris dans les liaisons). Le port de protections complémentaires (dorsale, genouillères, coudières, gants) est vivement recommandé.
- **État du vélo :** Les participants doivent s'élancer avec un VTT en parfait état de fonctionnement (freins, pneus, transmissions).
- **Autonomie :** Il est recommandé d'emporter avec soi un téléphone portable chargé, une réserve d'eau ainsi qu'un kit de réparation de base (chambre à air, démonte-pneus, pompe ou cartouche CO2).

Article 4 : Respect des règles de circulation & Priorités

- Les parcours empruntent des chemins publics, des sentiers forestiers et parfois des portions de voies ouvertes à la circulation générale. Les participants doivent **strictement respecter le Code de la route**.
- **Priorité aux piétons et randonneurs :** Sur les sentiers partagés, la priorité absolue est accordée aux piétons, cavaliers et autres usagers de la montagne. Les dépassements doivent s'effectuer à vitesse réduite en signalant sa présence.

Article 5 : Éco-responsabilité & Respect du massif

- **Zéro déchet** : Aucun jet de déchet (emballages, tubes de gel, chambres à air usagées) n'est toléré sur le parcours. Tout déchet doit être conservé sur soi jusqu'à l'arrivée.

Article 6 : Assurances & Secours

- **Assurance organisateur** : Le VTT Club Mont D'Or souscrit une assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation.
- **Assurance individuelle** : Il est fortement conseillé à chaque participant non licencié de vérifier qu'il dispose d'une assurance individuelle accidents couvrant la pratique du VTT.
- **Secours** : En cas d'accident sur le parcours, les participants doivent prévenir le poste de secours central du VTT Club Mont D'Or (numéro indiqué au départ / sur la plaque) ou contacter directement le 112.

Article 7 : Annulation & Droit à l'image

- **Conditions météo / Force majeure** : L'organisation se réserve le droit d'adapter ou d'annuler l'événement en cas de conditions météorologiques dégradées garantissant la sécurité des pratiquants.
- **Droit à l'image** : Du fait de leur participation au « R'enduro VTT », les inscrits autorisent le VTT Club Mont D'Or à utiliser les photos et vidéos réalisées lors de l'événement pour ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, presse locale).